



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
20 novembre 2025
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Septième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 2 c) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux, y compris
ceux des sessions des organes subsidiaires

Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts

Proposition du Président

Projet de décision -/CMA.7

Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,

1. *Prend note de la décision -/CP.30¹ ;*
 2. *Décide que le Groupe consultatif d'experts continuera de concourir également à l'application de l'Accord de Paris.*
-

¹ Projet de décision intitulé « Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts » proposé au titre du point 5 de l'ordre du jour de la trentième session de la Conférence des Parties.

